



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0315

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Grigny

objet : Rue Fleury Jay - Eaux Pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -  
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Présidente** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0315**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Grigny

objet : **Rue Fleury Jay - Eaux Pluviales - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 voté par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015. Il a fait l'objet d'une précédente délibération d'individualisation complémentaire, par délibération du Conseil n° 2018-3216 du 10 décembre 2018.

**I - Contexte**

Le sous bassin versant d'assainissement des "Sablons" à Grigny est drainé par des réseaux séparatifs et unitaires qui reprennent une superficie de 145 ha et plus de 2 000 équivalents habitants. Les réseaux d'assainissement situés rue Fleury Jay reprennent l'ensemble des effluents de ce bassin versant afin de les envoyer à la station de refoulement des "Sablons" pour les eaux usées et dans le Rhône pour les eaux pluviales et les rejets urbains de temps de pluie. Des études globales menées dans le cadre de la reprise en régie de l'exploitation de ces ouvrages ont mis en évidence une forte proportion d'eaux claires parasites dans le réseau, qui a été confirmée lors d'une campagne de mesure réalisée en 2014. La rue Fleury Jay est particulièrement impactée en raison de la vétusté du réseau à certains endroits, de l'influence de la nappe d'accompagnement du Rhône et de la présence de sources raccordées au réseau unitaire. Une étude spécifique a donc été menée sur ce secteur afin d'établir un diagnostic, les objectifs qui en découlent sont les suivants :

- limiter les débordements rue Fleury Jay,
- déconnecter les eaux de ruissellements et les eaux de sources du réseau unitaire en les restituant au milieu afin de limiter les déversements,
- assurer une mise en compatibilité des actions envisagées avec le projet d'aménagement de la station de refoulement des Sablons.

**II - Description du projet**

L'analyse de 9 scénarios d'aménagement a permis de retenir le projet suivant :

- dévoiement et redimensionnement du réseau unitaire rue Fleury Jay : le réseau existant situé sous domaine privé sur 250 m est fortement détérioré, ce qui engendre des débordements localisés et des difficultés d'exploitation. Le projet consiste à le dévoyer sous domaine public, le redimensionner afin d'augmenter sa capacité et reprendre les branchements d'eaux usées existants,
- déconnexion du réseau unitaire des eaux claires parasites et des eaux de ruissellement : la combinaison de 2 actions sectorisées permet de soustraire un volume d'eaux claires du réseau afin de les restituer au milieu, ce qui permet de limiter les débordements et engendre des gains de coût induits d'exploitation, du fait que ces eaux ne sont plus traitées par les postes de refoulement et la station d'épuration de Givors,
- création de 300 m de tranchée drainante rue Pierre Séward avec reprise de sources. Cette opération a un impact direct sur les débordements de la rue Fleury Jay située en aval,

- création de 450 m de réseau séparatif pluvial rue Fleury Jay, qui permet de reprendre les eaux de ruissellement aux points bas de la voirie notamment et de supprimer les débordements.

Le montant de l'autorisation de programme complémentaire initiale, adopté par délibération du Conseil n° 2018-3216 du 10 décembre 2018 est le suivant :

- 720 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- 150 000 € HT en dépense à la charge du budget annexe de l'assainissement.

### III - Avancement du projet

Aujourd'hui, le calendrier prévisionnel d'avancement est le suivant :

- procédure d'appel d'offres : fin 2020 (en cours),
- notification du marché : janvier 2021,
- démarrage des travaux : février 2021,
- réception des travaux : juin 2021.

Le marché de travaux a été réparti en 2 lots techniques :

- lot n° 1 - travaux sur réseaux d'assainissement rues Fleury Jay et Roux Rivoire. Ce lot comprend le dévoiement et restructuration du réseau unitaire et la création du réseau pluvial séparatif,
- lot n° 2 - techniques alternatives : ce lot comprend la création de la tranchée drainante rue Pierre Sémard/avenue Jean Moulin.

L'analyse des offres a mis en évidence des prix unitaires qui ne permettent pas de rester dans l'enveloppe budgétaire initiale concernant le lot n° 1, alors que ceux du lot n° 2, dédiés aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, sont en adéquation avec l'estimation initiale.

Ce surcoût concernant le lot n° 1 peut être expliqué par l'exiguïté des rues Fleury Jay et Roux Rivoire et à l'encombrement des sous-sols par des réseaux sensibles, dont l'impact sur le rendement a été répercuté sur le montant total des travaux.

Le montant total des dépenses complémentaires est détaillé dans le tableau suivant.

	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme complémentaire	Montant total autorisations de programme
budget principal	720 000 € TTC	190 000 € TTC	<b>910 000 € TTC</b>
subvention Agence de l'eau - budget principal (net de taxe)	97 230 €	100 170 €	<b>197 400 €</b>
budget annexe de l'assainissement	150 000 € HT	30 000 € HT	<b>180 000 € HT</b>
subvention Agence de l'eau - budget annexe de l'assainissement (net de taxe)		91 000 €	<b>91 000 €</b>

La présente demande d'autorisation de programme complémentaire de 190 000 € TTC au budget principal et de 30 000 € HT au budget annexe de l'assainissement permettra de couvrir l'ensemble des coûts de travaux nécessaires pour la finalisation du projet.

L'Agence de l'eau finance en partie ce projet à hauteur de 288 400 € net de taxes à des taux préférentiels dans le cadre de l'appel à projets "rebond eau biodiversité climat 2020-2021" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la poursuite du projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Grigny sur le sous bassin versant des Sablons pour la reprise des eaux usées, pluviales et des rejets urbains par temps de pluie.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement:

a) - du budget principal pour un montant de 190 000 € TTC en dépenses et 100 170 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 190 000 € TTC en dépenses et 100 170 € en recettes en 2021, sur l'opération n° OP21O5535.

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 30 000 € HT en dépenses et 91 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 30 000 € en dépenses et 91 000 € en recettes en 2021, sur l'opération n° 2P21O5535.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 910 000 € TTC au budget principal en raison de l'individualisation partielle de 9 900 € TTC à partir de l'autorisation de programmes études direction générale déléguée à la transition environnementale et énergétique (DTEE) et à 180 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**